



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2051

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et la société Decitre pour les expositions "À la recherche des hiéroglyphes oubliés" de Jean-François Champollion & François Artaud et "Poussin et l'Amour"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2051 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE DECITRE POUR LES EXPOSITIONS "À LA RECHERCHE DES HIEROGLYPHES OUBLIES" DE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION & FRANÇOIS ARTAUD ET "POUSSIN ET L'AMOUR" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts s'associe à la célébration du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion, en 1822, à travers la relation scientifique et amicale qu'entretinrent pendant plus de vingt ans le premier directeur du musée de Lyon, François Artaud (1767-1838), et Jean-François Champollion (1790-1832).

A une époque où les inscriptions hiéroglyphiques étaient peu nombreuses dans les collections, Artaud s'employa à fournir des textes originaux à Champollion, source indispensable à la compréhension de l'écriture des anciens Egyptiens. Il joua également un rôle important dans ses contacts avec le milieu des collectionneurs et des grands marchands d'antiquités égyptiennes, notamment le célèbre Bernardino Drovetti. L'exposition présentera le rôle d'Artaud tout au long de la vie de Jean-François Champollion et mettra l'accent sur l'importance de l'Egypte antique à Lyon dès le XVII^{ème} siècle.

Par la suite, le Musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition Poussin et l'amour du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023.

Le génie de Nicolas Poussin n'a pas encore livré tous ses secrets. L'artiste est toujours considéré comme le maître de l'école classique française, l'archétype du peintre-philosophe. Qui sait aujourd'hui qu'il s'est également adonné au pur plaisir de peindre, en déployant une iconographie des plus licencieuses, et que certains de ses tableaux ont été jugés si érotiques qu'ils ont été mutilés, découpés, voire détruits, dès le XVII^{ème} siècle ?

Pensée dans la continuité de l'exposition Poussin et l'amour, une exposition-dossier Picasso / Poussin / Bacchanales propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso. Entre le 19 et le 25 août 1944, Picasso exécute une esquisse et une gouache d'après le Triomphe de Pan (1636) de Nicolas Poussin. Le Triomphe de Pan de Picasso de 1944 s'inscrit dans un corpus particulièrement riche de créations sur le thème du plaisir et des excès de la fête dionysiaque.

La société Decitre a manifesté son intérêt pour le Musée des beaux-arts à l'occasion de ces deux événements et souhaité être associé au plan promotionnel du Musée des beaux-arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire

attractive. La société Decitre a donc proposé à la Ville de Lyon d’apporter son soutien en devenant parrain de ces expositions selon les modalités suivantes.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société Decitre	<p>Exposition Champollion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Newsletter à sa base de données clients ; - Mise en avant d’ouvrages en lien avec l’exposition à la librairie Decitre Bellecour ; - Mise en avant réseaux sociaux. <p><u>Valorisation : 6 000 €HT</u></p> <p>Exposition Poussin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Newsletter à sa base de données clients ; - Mise en avant d’ouvrages en lien avec l’exposition à la librairie Decitre Bellecour ; - Mise en avant réseaux sociaux. <p><u>Valorisation : 6 000 €HT</u></p> <p><u>Valorisation totale : 12 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Exposition Champollion :</p> <p>Application du tarif réduit (4 € au lieu de 8 €) aux clients fidélité de la société Decitre, sur présentation de leur carte de fidélité (dans une limite de 1 500 entrées).</p> <p><u>Valorisation : 6 000 €non assujetti à TVA</u></p> <p>Exposition Poussin :</p> <p>Application du tarif réduit (7 € au lieu de 12 €) aux clients fidélité de la société Decitre, sur présentation de leur carte de fidélité (dans une limite de 1 200 entrées).</p> <p><u>Valorisation : 6 000 €non assujetti à TVA</u></p> <p><u>Valorisation totale : 12 000 € non assujetti à TVA</u></p>

Les conventions, jointes au rapport, formalisent ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Ouï l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et La Société Decitre sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent.

- 3- Les dépenses correspondante à l'apport des parrains, soit 12 000 €(soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2022, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 12 000 €(nets de TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2022, natures 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET